COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SEILLE

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Délibération n° 2026-052 : tarifs de la piscine intercommunale pour 2027

Séance du 22 octobre 2026. Le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté, à Aubrevaux, sous la présidence du président.

Conseillers communautaires en exercice : 22. Présents : 20. Représenté : 1. Absent : 1. Votants : 21.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la piscine intercommunale d'Aubrevaux rouvre le 4 janvier 2027 après travaux ;

DÉCIDE

Article 1 : l'entrée est fixée à 4 € pour un adulte et à 2,50 € pour un enfant de moins de 16 ans résidant dans l'une des onze communes.

Article 2 : la carte de dix entrées est fixée à 35 € pour un adulte et à 20 € pour un enfant.

Article 3 : l'entrée est gratuite pour les écoles des communes membres, sur le temps scolaire.

Votants : 21. Pour : 21. Adopté à l'unanimité.

Fait à Aubrevaux, le 22 octobre 2026.

Le président

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Document de démonstration. La Communauté de communes du Val de Seille est imaginaire : cet acte est inventé.